

La bataille a commencé : Le Comité Spécial contre la loi 96 est maintenant devant la Cour supérieure

Montréal, QC - La lutte du **Comité Spécial sur les politiques linguistiques** contre l'oppressif loi 96 du gouvernement Legault a commencé. Le 29 août, des avocats du cabinet Bergman comparaîtront au nom du **Comité Spécial** pour contester l'impact de la loi.

Le président du **Comité Spécial**, Andrew Caddell, souligne que, bien que cette audition soit une formalité, elle est importante pour le Comité Spécial. "Tout comme le franchissement du Rubicon a été un moment important de l'histoire, cette audience marque le début d'un voyage qui se terminera probablement devant la Cour suprême du Canada. Caddell est l'un des six plaignants. Ils incluent aussi

- Des plaignants généraux agissant en tant que plaideurs d'intérêt public, dans le cadre d'une question constitutionnelle.
- Un enseignant préoccupé par son statut en raison des dispositions relatives à l'éducation contenues dans la loi 96.
- Un homme d'affaires dont les affaires commerciales sont affectées par la loi 96.
- Un résident permanent atteint d'une maladie auto-immune qui ne peut recevoir de communications en anglais.
- Une mère dont l'enfant autiste n'a pas pu recevoir les soins spécialisés appropriés parce que sa première langue est l'anglais.

Michael Bergman, qui dirige une équipe d'avocats, sera confronté aux avocats des procureurs généraux du Québec et du Canada. Il s'est engagé dans cette affaire avec beaucoup de détermination. Il promet de "poursuivre cette affaire avec diligence, rapidité et dans toute la mesure du possible".

Le **Comité Spécial** a été très occupée ces derniers mois. Tout a commencé par de la publicité pour s'assurer que les municipalités bilingues conservent leur statut et adoptent des résolutions, une étape très importante nécessaire en vertu de la loi 96 pour permettre de continuer à offrir des services et des communications aux résidents en anglais. Nous avons lancé le programme "Tell Us Your Story" (Racontez-nous votre histoire), qui offre une plateforme aux personnes persécutées par la loi 96 afin qu'elles puissent raconter leur histoire via notre site web afin que nous puissions informer le monde de ce qui se passe au Québec. Nous avons également commencé à collaborer avec **Relier les communautes ethniques** (RCE-BEC.org) pour des manifestations sous forme de cortèges roulants. Un événement sera planifié chaque mois et chaque événement prendra de plus en plus d'ampleur.

Le Comité spécial sur la politique linguistique (Task Force on Linguistic Policy) a été créé en juin 2021 pour lutter contre le projet de loi 96 et le projet de loi C-13, la loi fédérale sur les langues officielles. Il compte des milliers d'abonnés et d'adeptes sur les médias sociaux. Il est active dans la communauté et utilise le crowd sourcing pour financer ses efforts et sa poursuite pour contester la constitutionnalité de la loi 96. Pour en savoir plus, consultez le site www.LeComiteSpecial.ca.

Contact : Andrew Caddell, président,
Le **Comité spécial sur les politiques linguistiques**
info@LeComiteSpecial.ca
(514) 869-6434

